

DECLARATION D'ACCIDENT CORPOREL DU CLUB DE

FEDERATION TAHITIENNE OU POLYNESIENNE DE : DISCIPLINE SPORTIVE :

Nom du président du club : N° Tel :

Nom et prénom de la victime : Age :

Adresse : N° Tel :

Adresse mail :

Règlement à l'ordre de :

Date de l'accident : Lieu :

CIRCONSTANCES DETAILLEES :

NATURE ET IMPORTANCE DES BLESSURES :

PIECES A FOURNIR :

- La présente déclaration dûment complétée par le président du club ;
- Copie de la licence ou attestation de la fédération ;
- Certificat Médical Initial (des blessures) ;
- Copie des feuilles de soins ;
- Copie des ordonnances et des factures ;
- Relevés d'information des prestations de santé de la CPS ;
- Certificat de consolidation.

LA RESPONSABILITE D'UNE AUTRE PERSONNE EST-ELLE ENGAGEE :

Nom et prénom : N° TEL :

Adresse :

Compagnie d'assurance : N° contrat :

Signature de la victime

Signature du président du club

**SAUF CAS DE FORCE MAJEURE, TOUT ACCIDENT DOIT ETRE DECLARE DANS LES 5 JOURS
LA NON DECLARATION OU LA DECLARATION PASSES LES DELAIS ENTRAINE LA DECHEANCE DANS LA MESURE OU
LE RETARD, NON IMPUTABLE A UN CAS FORTUIT OU DE FORCE MAJEURE, AURA CAUSE UN PREJUDICE AUX
ASSUREURS.**

Mention d'information légale relative au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles

Vos données à caractère personnel, sont collectées par l'assureur pour la gestion du sinistre (constat, exercice, et défense des droits, résolution amiable ou judiciaire des litiges) sur le fondement de l'exécution du contrat d'assurance. L'assureur traite également vos données à des fins de lutte contre la fraude ; pour la réalisation d'études, de prévention des risques et de statistiques, sur la base de son intérêt légitime consistant à maîtriser ses risques. Vos données sont destinées à votre assureur, à ses prestataires (expert, médecin-conseil, avocat, ...) et au courtier GSTNI qui est susceptible de les réutiliser pour la réalisation de statistiques.

Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion du sinistre et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire.

Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre dossier sinistre ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale.

Vous disposez des droits suivants sur vos données : accès, portabilité, rectification, suppression et limitation du traitement. Vous pouvez également vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données en vous adressant soit directement à votre gestionnaire sinistre, soit par l'envoi d'un courrier à l'attention de Gras Savoye – Délégué à la Protection des Données – Immeuble Quai 33 - 33/34 quai de Dion Bouton -CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex ou par l'envoi d'un email à l'adresse suivante : informatique.libertes@grassavoie.com. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Des données de santé vous concernant sont collectées dans ce formulaire. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser le traitement de ces données, en outre, vous disposez d'un droit de retrait de votre consentement. Vous êtes néanmoins informés qu'à défaut de vos données de santé, nous ne serons pas en mesure de traiter correctement votre demande de prise en charge.

Si vous fournissez des renseignements au sujet d'une autre personne, vous vous engagez à l'informer de l'utilisation de ses données personnelles.

Cocher cette case si vous acceptez que vos données de santé soient traitées pour la gestion de votre sinistre.

L'ensemble des pièces sont à transmettre à GRAS SAVOYE TAHITI NUI INSSURANCE :

Adresse : BP 40200 Fare Tony – 98713 PAPEETE

Telephone : 40.54.48.46 - Fax : 40.54.48.40

Mail: meryl.wan@grassavoie.pf